

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2012 A 20 H 30

Présents : MMS PICCOT Bernard, DEGENEVE Alain, FAVRAT Marie, BOUVIER Lionel, VUATTOUX Franck, CHEVALLET Marie-Thérèse, GHELFI Stéphane, ROUPIOZ Jean, TRABICHET Lionel, PICCOT Roland, MOREL-CHEVILLET Isabelle.

Absents excusés : MMS TURILLON Jean-Pierre (pouvoir à M. VUATTOUX Franck), FROSSARD Robert, SONGIS-WOJCIK Karine (pouvoir à M. PICCOT Bernard).

Monsieur GHELFI Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

- ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 AOUT 2012
- ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

ADHESION CAUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'adhésion de la Commune au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de Haute-Savoie moyennant la cotisation annuelle de 80 € pour l'année 2012 ; tarif pour les Communes de 501 à 1 000 hab. Monsieur le Maire précise que les Collectivités Locales peuvent solliciter leur aide et service pour tout projet d'urbanisme. Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au CAUE pour l'année 2012.

DEMISSION DE M. ALAIN DEGENEVE AU SEIN DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TOURISME

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Alain DEGENEVE en date du 04 octobre 2012 présentant sa démission de cette commission pour raisons personnelles.

POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire précise que le contrat de rédacteur à durée déterminée d'un an au sein du service administratif s'achèvera au 6 novembre 2012 et fait part qu'il convient, pour répondre au besoin du service, de conserver un poste à temps non complet à raison de 17 h 30 par semaine en créant un poste d'Adjoint Administratif. La date de ce recrutement est prévue au 12 novembre 2012 pour une durée d'une année. Le Conseil Municipal après l'exposé de Monsieur le Maire déclare la création d'un poste d'adjoint administratif.

PRIME AGENT CONTRACTUEL

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévoir le régime indemnitaire applicable à l'agent rédacteur en poste en fixant le taux minima et maxima pour ce grade ; il propose le régime suivant : IEMP : base de calcul : 1250,08 (coefficient compris entre 0 et 3). Le Conseil Municipal adopte le régime proposé.

TARIF APPARTEMENT TYPE F3

Suite au départ du locataire actuel occupant l'appartement de type F3 situé en dessus de la Mairie, Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur le prix du loyer. Afin de s'aligner sur le coût du marché actuel, le Conseil Municipal fixe le loyer à 620 € à compter du 1^{er} novembre 2012.

PLAN DE FINANCEMENT OPERATION SYANE : SUR LES FRETES

Monsieur le Maire, expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « SUR LES FRETES ». (Réseau électrique BT)

Le montant global TTC est estimé à 22 330,00 €
financé à hauteur de 85 % du coût HT des travaux
avec une participation financière communale s'élevant à 2 801,00 €
et des frais généraux s'élevant à 670,00 €

Le Conseil Municipal après l'exposé de Monsieur le Maire approuve le plan de financement de cette opération et s'engage à verser au SYANE sa participation financière sous forme de fonds propres.

RENOVATION DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE DU CHEF-LIEU OUEST EN VUE DU FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet réalisé par le Cabinet C.I.L. (Conseils Ingénierie Lémanique) portant sur la rénovation des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable Chef-Lieu Ouest – programme 2013. Le projet a pour objet la récupération des eaux usées de 21 habitations situées le long de la rue Ouest du Chef-Lieu ainsi qu'une ruelle perpendiculaire à la Route Départementale. Le réseau interceptera en amont, le réseau Eau Usées et Eaux Pluviales du Lotissement de « La Colombière » se déversant actuellement dans le réseau unitaire. Ce nouveau tronçon se raccordera sur le réseau contournant l'école qui lui-même est raccordé à la STEP. Le réseau d'eau potable vétuste et empruntant le même tracé que l'égout actuel, sera remplacé et positionné en tranchée commune avec le réseau d'Eau Usées et le réseau Eaux Pluviales. L'estimation de ces travaux d'assainissement d'eaux usées, eaux pluviales et eau potable réalisée sur la base du référentiel départemental des prix unitaires édition 2011 s'élève à la somme de 326 700 € HT soit 390 733,20 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et charge le Maire de solliciter son inscription auprès du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) en vue d'un prochain programme subventionné.

VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal adopte les virements de crédits suivants :

Section investissement - Dépenses

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » + 30 000,00 €
Chapitre 23 « Immobilisations en cours » - 30 000,00 €
Chapitre 16 article 165 Dépôt & cautionnement reçus 500,00 €

Section investissement – Recettes

Chapitre 16 article 165 Dépôts & cautionnement reçus 500,00 €

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiettes des coupes présenté par l'ONF pour notamment une vente sur pied au printemps 2013 en parcelle O (volume présumé : 200 m³) et des ventes amiables à professionnel en parcelles G M et H (sous réserve).

DECLASSEMENT PARTIES DE VOIES COMMUNALES & CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 1^{er} juin 2012 prescrivant le lancement de la procédure de déclassement de parties de voies communales et chemins ruraux, l'arrêté municipal du 23 mai 2012 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement, le registre d'enquête clos le 2 juillet 2012 ainsi que l'avis en date du 2 août 2012 remis par Monsieur le Commissaire enquêteur. Suite à cela, le Conseil Municipal se prononce favorablement au déclassement de parties de voies communales et chemins ruraux, soit :

La désaffectation des portions des Chemins Ruraux suivants:

*Hameau du Col : "Chemin du Pas St-Martin, Le Col entre parcelles A632/631 & A635/630",
Hameau des Courbes: "Chemin Communal, Les Courbes/ les Creux, entre parcelles A2121 & A2122/A2119", "Chemin Communal, Les Courbes entre Parcelles D740 & C1240",*

Le déclassement en Chemins Ruraux des portions des Voies Communales suivantes:

*Seytroux - CVO 20 entre parcelles A2036 & 2299,
Tour de Ville - CVO 11 à proximité parcelle A1661,
Tour de Ville - CVO 11 entre parcelles A1618 & A2819;
Tour de Ville - CVO 11 entre parcelle A2310, A 2311 & A 2819*

La Sciaux: CVO 4 entre parcelles A1440, A1439 & A1413/A2828, (abstention de M. GHELFI Stéphane)

Haute-Cizère - entre parcelle 626 et 625, VC n°1 et Route Départementale

Ces portions passent ainsi du domaine public de l'état au domaine privé de la commune.

AFFAIRES DIVERSES :

COMPTE-RENDU REUNION SPANC : La réunion d'information à la salle des fêtes de Lullin le 20 septembre a réuni une vingtaine de personnes intéressées. Les aides pour l'installation d'une « fosse septique » peuvent atteindre 2600€ par LOGEMENT (non par maison); cette opération a une durée limitée et nous rappelons qu'à partir des 4 ans après le contrôle, toutes les installations toujours non-conformes seront soumises à amendes.

GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE : La garderie périscolaire de l'école maternelle aurait pu être mise en place de manière fort simple en utilisant les locaux et le personnel existants et volontaire moyennant un léger changement des statuts du SIVOM. La commune de Vailly ayant refusé cette modification, celle-ci n'a pu être en place à la rentrée 2012. L'association des parents d'élèves de la maternelle est en train de créer une structure associative complexe pour essayer de gérer cette garderie. Dans l'attente, la commune de Lullin a mis à disposition le soir la navette communale pour permettre à ses enfants de rejoindre la garderie de l'école primaire.

INTERCOMMUNALITE : Le préfet a relancé la procédure : pas de changement dans sa proposition pour la vallée du brevon qui devrait être rattachée à la communauté de communes de la vallée d'Aulps ainsi que Morzine et Les Gets. La commission départementale de coopération intercommunale se réunira le 10 Novembre pour trancher.....

POINTS TRAVAUX 2013 : afin de préparer le budget 2013 et de dégager les priorités, un premier tour de table est effectué et les actions suivantes sont répertoriées :
réhabilitation de l'ancien presbytère, salle des fêtes (rénovation phonique, éclairage), toiture de l'église, cimetière, le pont des courbes, continuité des travaux d'assainissement (rénovation des réseaux eaux usées et eau potable Chef-Lieu Ouest et enfouissement réseaux secs)
Autres : désignation des rues et voies communales (des réunions sont prévues avec la commission en vue de « finaliser » les noms de rues déjà proposées).

Le Maire,
Bernard PICCOT